PUBLIÉ LE 22/06/2023

Décision DG n° 2023-89 du 19/06/2023 - Désignation d’une inspectrice de l’ANSM (SESQUES Martine)

DÉCISIONS INSTITUTIONNELLES - INSPECTION : NOMINATIONS / HABILITATIONS

La directrice générale de l’Agence nationale de sécurité du médicament et des produits de santé,

VU le code de la santé publique et notamment la cinquième partie, livres III et IV (parties législative et réglementaire) ;

VU la décision DG n°2012-237 du 24 septembre 2012 modifiée portant organisation de l’Agence nationale de sécurité du médicament et des produits de santé ;

Décide

Article 1er : Est désignée en qualité d’inspectrice de l’Agence nationale de sécurité du médicament et des produits de santé :

- Madame **Martine SESQUES**, docteure ès sciences spécialité écologie microbienne.

Article 2 : Le directeur de l’inspection est chargé de l’exécution de la présente décision qui sera publiée sur le site internet de l’Agence nationale de sécurité du médicament et des produits de santé.

Fait, le 19 juin 2023

Dr Christelle RATIGNIER-CARBONNEIL
Directrice générale de l’ANSM